

RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 00097
Numéro SIREN : 340 347 202
Nom ou dénomination : SOCIETE DE FORMATIQUE ET FINANCIERE - S 2 F

Ce dépôt a été enregistré le 15/10/2020 sous le numéro de dépôt 7917

COMPTES ANNUELS

SA
S2F

Exercice clos le 31/12/2019

1
1
E. R *A* *ORCOM*

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 861 746,06	1 067 442,56	794 303,50	897 248,91
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	17 079,00		17 079,00	7 279,00
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 038,18	11 542,78	495,40	632,80
Autres immobilisations corporelles	2 276 496,57	1 733 882,71	542 613,86	604 893,93
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	242 247,04		242 247,04	96 305,26
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	66 940 454,36	352 185,00	66 588 269,36	57 392 212,94
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	129 810,43		129 810,43	138 945,56
Autres immobilisations financières	533 444,00		533 444,00	143 755,29
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	72 013 315,64	3 165 053,05	68 848 262,59	59 281 273,69
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 032 398,03		1 032 398,03	325 892,75
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	9 217 766,06		9 217 766,06	7 171 612,73
Autres créances	15 754 281,03		15 754 281,03	26 857 448,94
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	15 587 228,79		15 587 228,79	4 074 338,17
Charges constatées d'avance (3)	182 996,07		182 996,07	333 975,01
TOTAL ACTIF CIRCULANT	41 774 669,98		41 774 669,98	38 763 267,60
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	113 787 985,62	3 165 053,05	110 622 932,57	98 044 541,29
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

EG

2

Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 000 000,00	1 000 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	9 686,13	9 686,13
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100 000,00	100 000,00
Réserves statutaires ou contactuelles	1 756 629,01	1 756 629,01
Réserves réglementées		
Autres réserves	47 305 903,86	39 330 046,13
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	6 821 120,14	9 975 857,73
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	56 993 339,14	52 172 219,00
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	251 469,14	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	251 469,14	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	38 715 413,24	31 955 780,46
Emprunts et dettes diverses (3)	5 704 651,90	10 020 847,90
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 839 348,16	1 954 799,06
Dettes fiscales et sociales	2 445 390,44	1 740 252,47
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 673 320,55	200 642,40
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	53 378 124,29	45 872 322,29
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	110 622 932,57	98 044 541,29
(1) Dont à plus d'un an (a)	32 036 375,70	26 750 663,30
(1) Dont à moins d'un an (a)	21 341 748,59	19 121 658,99
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	9 484,04	9 484,04
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

1
E.F. 3

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	14 052 248,07		14 052 248,07	10 150 869,37
Chiffre d'affaires net	14 052 248,07		14 052 248,07	10 150 869,37
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			154 398,76	143 866,47
Autres produits			5,32	23,78
Total produits d'exploitation (I)			14 206 652,15	10 294 759,62
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			49,50	123,75
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			10 034 553,30	7 238 857,00
Impôts, taxes et versements assimilés			158 364,04	68 558,43
Salaires et traitements			2 022 230,25	1 667 093,24
Charges sociales			843 382,96	784 041,74
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			505 260,82	466 689,44
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
– Pour risques et charges : dotations aux provisions			79 472,33	
Autres charges			13,40	-539,95
Total charges d'exploitation (II)			13 643 326,60	10 224 823,65
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)			563 325,55	69 935,97
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			7 167 941,41	9 225 689,20
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			726 673,26	444 265,93
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				156 500,00
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			7 894 614,67	9 826 455,13
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			352 185,00	
Intérêts et charges assimilées (4)			789 694,28	411 790,51
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			1 141 879,28	411 790,51
RESULTAT FINANCIER (V–VI)			6 752 735,39	9 414 664,62
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)			7 316 060,94	9 484 600,59

E.G.  4 

Compte de résultat - suite

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	91 037,56	93 744,81
Sur opérations en capital	190 636,00	1 823 195,34
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	281 673,56	1 916 940,15
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	226 033,36	164 823,00
Sur opérations en capital	537 235,00	1 252 321,01
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	763 268,36	1 417 144,01
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-481 594,80	499 796,14
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	13 346,00	8 539,00
Total des produits (I+III+V+VII)	22 382 940,38	22 038 154,90
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	15 561 820,24	12 062 297,17
BENEFICE OU PERTE	6 821 120,14	9 975 857,73
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit-bail mobilier		
– Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Autres éléments significatifs

L'exercice clos le 31 décembre 2019 a notamment été marqué par les éléments suivants :

- Cession des titres de la société PROFIL INTERIM, pour un montant de 190 K€, au profit de la société PARTNAIRE INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE ET COSMETIQUE, préalablement à la fusion-absorption de PROFIL INTERIM par PARTNAIRE INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE ET COSMETIQUE. Cette cession a généré une moins value de 346,6K€ chez la société S2F.

– Acquisition de 80% des titres de la société HELVETIC EMPLOI pour un montant de 9 897 K€.

– Acquisition de 100% des titres de la société PARTNAIRE BELGIQUE pour un montant de 100 K€.

Information relative à la présentation des comptes annuels

La provision pour indemnités de fin de carrière a été reclassée dans un compte de « provisions pour charges » 153100 intitulé « provision indemnité retraite ». Cet engagement était comptabilisé les années précédentes dans le compte 468601 « charges à payer permanents », figurant en « autres dettes ».

Règles générales

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/04/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG) homologué par arrêté du 26 décembre 2016 à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 5

* Installations techniques : 5 à 10 ans

E.G. 

- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

! ✗ E.G.
8

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Evénements survenus postérieurement à la clôture de l'exercice - crise sanitaire

Compte tenu de l'absence d'alerte mondiale par l'OMS au 31 décembre 2019, les comptes arrêtés à cette date n'ont pas lieu de faire l'objet d'ajustements particuliers liés à la crise du COVID 19.

Si, les baisses d'activités liées au confinement et à l'interruption ou au ralentissement des chaînes d'approvisionnement, ont engendré pour notre société des conséquences financières au cours de l'année 2020, celles-ci n'entraînent pas au jour d'arrêtés des comptes un risque significatif sur la continuité d'exploitation.

!  E-G
9 

Notes sur le compte de résultat

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
79110000 – Refacturation groupe loyers	69 374	
79110100 – Refacturations groupe charges s/loy	17 813	
79121100 – Remboursement formation permanents	16 555	
79128000 – Transfert de charges d'exploitation	737	
79190000 – Avantages en nature	49 919	
	154 399	
Total	154 399	

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	115	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	537 235	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		80 000
Produits des cessions d'éléments d'actif		190 636
Produits sur exercices antérieurs		11 038
Charges sur exercices antérieurs	225 918	
TOTAL	763 268	281 674

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 31/12/2012, la société SA S2F est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA S2F. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Le périmètre d'intégration a été modifié au 1er janvier 2019 et comprend actuellement 19 sociétés: S2F, PARTNAIRE NPC, PARTNAIRE VENTURE, PARTNAIRE BTP ILE DE FRANCE, HIGH TECH CONSEIL, P.C.R.H., PARTNAIRE COMMUNICATION, SGBO, ANTENOR, PARTNAIRE PORTAGE, PARTNAIRE PRO, PARTNAIRE CONSEIL, PARTNAIRE ON SITE, PARTNAIRE HANDICAP, SGCP CORENTIN, INTER CONSEIL HOLDING, DACQUOISE D'INTERIM, PARTNAIRE SO et IN.TRA.TT.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 19,99 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	19	
Agents de maîtrise et techniciens	1	
Employés		
Ouvriers		
Total	20	

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : SOCIETE FORMATIQUE ET FINANCIERE

Forme : SA

SIREN : 340347202

Au capital de : 1 000 000 Euros

Adresse du siège social :

1 rue Michel Royer

45100 ORLEANS

!  E.G. 
11

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	251 469
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	251 469
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés en matière d'engagements retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à : 251 469 Euros

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 649 900,34	228 924,72		1 878 825,06
Immobilisations incorporelles	1 649 900,34	228 924,72		1 878 825,06
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 038,18			12 038,18
– Installations générales, agencements aménagements divers	1 196 970,66	44 872,23		1 241 842,89
– Matériel de transport	88 244,73			88 244,73
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	870 507,96	75 900,99		946 408,95
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes	96 305,26	154 821,78	8 880,00	242 247,04
Immobilisations corporelles	2 264 066,79	275 595,00	8 880,00	2 530 781,79
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	57 392 212,94	10 085 476,00	537 235,00	66 940 454,36
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	282 700,85	404 431,73	23 878,15	663 254,43
Immobilisations financières	57 674 913,79	10 489 907,73	561 113,15	67 603 708,79
ACTIF IMMOBILISE	61 588 880,92	10 994 427,45	569 993,15	72 013 315,64

Tableau des amortissements

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	745 372,43	322 070,13		1 067 442,56
Immobilisations incorporelles	745 372,43	322 070,13		1 067 442,56
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 405,38	137,40		11 542,78
- Installations générales, agencements aménagements divers	923 482,88	95 952,47		1 019 435,35
- Matériel de transport	72 717,93	9 327,78		82 045,71
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	554 628,61	77 773,04		632 401,65
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 562 234,80	183 190,69		1 745 425,49
ACTIF IMMOBILISE	2 307 607,23	505 260,82		2 812 868,05

Tableau des dépréciations des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		352 185,00		352 185,00
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
Total		352 185,00		352 185,00
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières		352 185,00		
Exceptionnelles				

Tableau des provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total				
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	171 996,81	79 472,33			251 469,14
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	171 996,81	79 472,33			251 469,14
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		79 472,33			
Financières					
Exceptionnelles					

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	129 810,43		129 810,43
Autres	533 444,00		533 444,00
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	9 217 766,06	9 217 766,06	
Autres	15 754 281,03	15 754 281,03	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	182 996,07	182 996,07	
Total	25 818 297,59	25 155 043,16	663 254,43
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	9 135,13		

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	9 484,04	9 484,04		
– à plus de 1 an à l'origine	38 705 929,20	6 686 756,40	28 573 675,82	3 445 496,98
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	17 202,90			17 202,90
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 839 348,16	3 839 348,16		
Dettes fiscales et sociales	2 445 327,54	2 445 327,54		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	8 360 832,45	8 360 832,45		
Produits constatés d'avance				
Total	53 378 124,29	21 341 748,59	28 573 675,82	3 462 699,88
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	12 930 400,00			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	6 180 767,22			
(**) Dont envers les associés	62,90			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fnp	1 597 516,73
Fournisseurs fnp groupe	1 558 770,30
Interets courus emprunts	10 000,00
Interets courrus a payer	9 484,04
Provisions cp permanents	145 709,26
Provisions charges s/ cp permanents	65 569,15
Provisions charges s/ primes commis	22 725,45
Formation professionnelle	34 443,68
Cet (cvae – cfe)	58,00
Clients avoir a etablir groupe	1 345 886,34
Divers charges a payer	88 323,00
Total	4 878 485,95

! ✗ E.G.
20

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures a etablir groupe	9 160 723,35
Fournisseurs avoirs non parvenus	792,00
Etat produits a recevoir – cice	525 699,59
Interets comptes courants groupe	304 375,51
Autres produits a recevoir	2 587,88
Produit a recevoir titres	184 756,34
Total	10 178 934,67

! 21 E.G.

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	182 996,07		
Total	182 996,07		

! E. G
22

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Total			

!  E.G.
23 

Charges et produits exceptionnels

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	91 037,56	93 744,81
Produits exceptionnels sur opérations en capital	190 636,00	1 823 195,34
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Total des produits exceptionnels	281 673,56	1 916 940,15
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	226 033,36	164 823,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	537 235,00	1 252 321,01
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	763 268,36	1 417 144,01
Résultat exceptionnel	-481 594,80	499 796,14

! ✗ E.G !
24

SOCIETE DE FORMATIQUE ET FINANCIERE - S 2 F

Société Anonyme

au capital de 1 000 000 euros

Siège social : 1, Rue Michel Royer

45100 ORLEANS

340 347 202 RCS ORLEANS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 22 JUIN 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 6 821 120,14 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	6 821 120,14 euros
A titre de dividendes aux actionnaires (Soit 2 000 euros par action)	2 000 000,00 euros
Le solde	4 821 120,14 euros

à porter en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 52 127 024,00 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire

de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 202 000 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 1 798 000 euros.

Il a en outre été rappelé aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

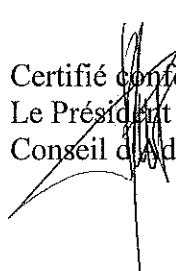
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2016 : 1 600 000,00 euros, soit 1 600,00 euros par titre
 - . dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 000 000,00 euros
 - . dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 1 000 000,00 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2017 : 2 000 000,00 euros, soit 2 000,00 euros par titre
 - . dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 000 000,00 euros
 - . dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 1 000 000,00 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2018 : 2 000 000,00 euros, soit 2 000,00 euros par titre
 - . dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 202 000,00 euros
 - . dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 1 798 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 Juin 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président du
Conseil d'Administration



FIDUREX

Membre de la Compagnie Régionale de Nancy

29 boulevard de la Rochelle
55000 BAR LE DUC
Tél. : 03.29.79.04.42

Société de Commissariat aux Comptes

Capital: 600 000 €
RCS BAR LE DUC B 330 252 693

BATT AUDIT

Membre de la Compagnie Régionale de Nancy

58 Boulevard d'Austrasie
54000 NANCY
Tél. : 03.83.44.80.90

Société de Commissariat aux Comptes

Capital: 120 000 €
RCS NANCY B 414 570 622

**S.A. SOCIETE DE FORMATIQUE ET FINANCIERE –
S2F**

1, Rue Michel Royer

45100 ORLEANS

RAPPORT

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

FIDUREX

Membre de la Compagnie Régionale de Nancy

29 boulevard de la Rochelle
55000 BAR LE DUC
Tél. : 03.29.79.04.42

Société de Commissariat aux Comptes

Capital: 600 000 €
RCS BAR LE DUC B 330 252 693

BATT AUDIT

Membre de la Compagnie Régionale de Nancy

58 boulevard d'Austrasie
54000 NANCY
Tél. : 03.83.44.80.90

Société de Commissariat aux Comptes

Capital: 120 000 €
RCS NANCY B 414 570 622

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

S.A. SOCIETE DE FORMATIQUE ET FINANCIERE – S2F

Siège social : 1 rue Michel Royer

45100100 ORLEANS

A l'assemblée générale de la société SOCIETE DE FORMATIQUE ET FINANCIERE – S2F,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOCIETE DE FORMATIQUE ET FINANCIERE – S2F relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 11 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe décrit, page 8, le principe retenu pour la valorisation des titres de participations inscrits en immobilisations financières, la valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans l'annexe, notamment pour la valorisation des titres de participation.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Bar le Duc et Nancy, le 29 mai 2020

Les Commissaires aux Comptes,

**Francois
PETITJEAN**

Signature numérique
de Francois
PETITJEAN
Date : 2020.05.29
14:39:05 +02'00'

FIDUREX
François PETITJEAN



BATT AUDIT
Isabelle SAGOT

SOCIETE DE FORMATIQUE ET FINANCIERE – S2F

Société Anonyme au capital de 1 000 000 €

1, rue Michel Royer

45100 ORLEANS

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

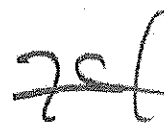
Fait à Bar le Duc et Nancy, le 29 mai 2020

Les Commissaires aux Comptes,

**Francois
PETITJEAN**

Signature numérique
de Francois PETITJEAN
Date : 2020.05.29
14:39:49 +02'00'

FIDUREX
François PETITJEAN



BATT AUDIT
Isabelle SAGOT